

# Décision modificative n° 3 - 2017

## I Eléments-clé de construction du projet de décision modificative

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'inscrire des ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

## Il Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative n° 3 pour l'année 2017 s'articule en conformité avec les principaux domaines d'intervention de l'Etablissement.

#### Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 113 700	320 000		
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 101 330	582 986,13		
Gestion des crues et des étiages, modernisation	697 400	10 000		
Gestion administrative de la redevance	50 000			
Exploitation des ouvrages	4 962 430	912 986,13	0	0

Il s'agit ici de redéploiements, afin d'inscrire : d'une part, les compléments de crédits relatifs au barrage de Villerest pour les travaux sur la vanne de garde de fond (110  $K \in$ ), les mâts des sirènes (68  $K \in$ ), la réparation des joints de la VS6 (45  $K \in$ ), la peinture de la passerelle (42  $K \in$ ) et l'avenant au marché sur le suivi de la qualité des eaux (6  $K \in$ ) ; d'autre part, ceux relatifs à l'ouvrage de Naussac pour les travaux sur le garde-corps (40  $K \in$ ), les frais d'électricité (32  $K \in$ ), le contrôle commande (12  $K \in$ ) et les travaux sur les vérins (6  $K \in$ ). A ceci s'ajoute une régularisation d'imputation, concernant la tranche optionnelle du marché relatif à l'amélioration de la qualité de l'eau sur la retenue du Mas d'Armand (9,8  $K \in$ ).

# <u>Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)</u>

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3
Pôle recherche/développement/innovation	131 700			
Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts	120 000	100 000		30 000
Soutien de projets recherche/développement/innovation	70 000		60 000	- 30 000
Réduction de la vulnérabilité aux inondations du patrimoine culturel	15 000	30 000		
Soutiens de projets Patrimoine	85 000	20 000		
Restauration des poissons migrateurs	646 460			
Relations extérieures	28 000			
Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)	1 096 160	150 000	60 000	0

Il s'agit du redéploiement de crédits pour permettre la réalisation de l'analyse exploratoire de la question des impacts du changement climatique sur la gestion des ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents (30 K€).

#### Prévention et réduction du risque inondation

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3
	Appui collectivités TRI/SLGRI	125 710	20 000		
	Appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	128 970	127 500		0
BASSINS	Programme d'Aménagement d'Intérêt Commun pour la gestion des systèmes d'endiguement *				
ACTIONS DE	Accompagnement technique d'actions de prévention	75 020	90 000		
	Expérimentations dans le prolongement de l'analyse des potentialités en termes de champs d'expansion de crues				
Préven risque	tion et réduction du inondation	329 700	237 500	0	0

<sup>(\*)</sup> Montant à déterminer en DM le cas échéant, dans l'éventualité d'une demande d'intervention dans ce domaine

Il s'agit de redéployer en prestation des crédits initialement prévus en subvention (80 K€), pour permettre d'avancer dans des analyses techniques relatives, d'une part, à la prise en considération du cas particulier des digues amovibles, d'autre part, à la configuration de modalités de gestion patrimoniale d'infrastructures interrégionales de protection contre les inondations.

#### Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3
SAGE Allier aval	93 948	173 400		- 176 000
SAGE Cher amont	166 483			- 4 433
SAGE Cher aval	208 293			- 30 592
SAGE Loir	109 545			- 2 842
SAGE Loire amont	32 950			
SAGE Loiret	105 808			
SAGE Loire en Rhône-Alpes	34 652			
SAGE Sioule	88 357			- 2 304
SAGE Yèvre Auron	128 364			- 52 692
SAGE Haut-Allier	328 482			- 84 000
Contrat territorial Val d'Allier	75 558			- 2 950
Contrat territorial Val de Cher	113 469			- 10 540
Continuité et restauration des milieux naturels	134 263		51 400	- 1 240
Aménagement et gestion des eaux	1 620 172	173 400	51 400	- 367 593

Il s'agit de retraits de crédits non utilisés en raison notamment d'attribution de marché pour un montant inférieur à l'estimation et de décalage de calendrier dans l'attente de décisions de partenaires.

#### Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décision modificative n°2	Décision modificative n°3
Fonctionnement administratif général	891 207	2 136 947,95	0	0 *
Locaux	67 000	15 280		40 000 **
Communication	123 000			
Fonctionnement administratif	1 081 207	2 152 227,95	0	40 000

<sup>(\*)</sup> Il s'agit d'un redéploiement de 25 k€, afin de permettre le remplacement d'un véhicule de service de plus de 8 ans avec un kilométrage de plus de 160.000.

#### Décision modificative n°3 - 2017

#### **Budget principal**

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	65 000			25 000
Total de la section de fonctionnement	- 392 593	25 000	-367 593	
Total du budget principal	- 367 593	25 000 *	-367 593	25 000 (*)
	- 302 593		- 342 593 **	

<sup>(\*)</sup> Correspond uniquement à l'écriture d'ordre d'équilibre entre les sections de fonctionnement et d'investissement

#### **Budget annexe**

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement				- 38 195
Total de la section de fonctionnement		- 38 195		
Total du budget annexe		- 38 195		- 38 195
	- 38 195		- 38 195	

<sup>(\*)</sup> Correspond uniquement à l'écriture d'ordre d'équilibre entre les sections de fonctionnement et d'investissement suite à la reprise des dépenses imprévues (fonctionnement) et aux redéploiements de crédits (investissement).

L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative n°3 des budgets principal et annexe pour 2017 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- Approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2017 Budget principal
- Approbation de la décision modificative n°3 de l'exercice 2017 Budget annexe

<sup>(\*\*)</sup> Il s'agit de l'inscription de crédits pour la réalisation d'aménagements des locaux de l'Etablissement.

<sup>(\*\*)</sup> Equilibré par le suréquilibre présenté au budget supplémentaire de mars dernier, conformément à l'instruction comptable M71 et à l'article L1612-5 du CGCT, du fait de la reprise du résultat antérieur d'investissement et l'inscription des écritures d'amortissement.